

Les Crustacés

Faut-il remettre à l'eau les femelles grainées ?

Les pêcheurs à pied ou embarqués apprécient la pêche des crustacés, en particulier celle du homard. Il arrive de temps en temps de prendre une femelle portant des œufs. Voici un tableau récapitulatif sur la reproduction des « gros crustacés » :

	Carapace du mâle lors de l'accouplement	Carapace de la femelle lors de l'accouplement	Période de ponte	Nombres d'œufs	Taille de reproduction
Homard	dure	molle en mue (1)	Juillet à Décembre	5 000 à 50 000	8,7 cm (2)
Crabe vert	dure	molle en mue	Février à Mars	185 000 à 200 000	2 à 3 cm
Etrille	dure	molle en mue	Novembre à Décembre	50 000 à 300 000	4,5 cm (3)
Araignée	dure	dure	Mars à Juin	50 000 à 500 000	12 cm (env. 500 g)
Tourteau	dure	molle en mue	Novembre à Février	200 000 à 3 000 000	14 cm (env. 400 g)



1 : Mue : Rejet de son enveloppe pour s'accroître en taille. En général après la mue, l'eau représente 5 à 25 % du corps.

2 : Les femelles atteignent la maturité sexuelle fonctionnelle (présence des œufs sous l'abdomen) à la taille de 9,7 cm (env. 600 g). À cette taille, 45% des femelles se sont reproduites. À la taille de capture autorisée (8,7 cm), seulement 5% des femelles se sont reproduites ! (À 9,7cm, 9 fois plus de femelles se sont donc reproduites).

3 : Taille de capture à pied dans la Manche 6,5 cm.

Les scientifiques français (IFREMER) ne nous incitent pas à remettre à l'eau les femelles œuvées (ou « grainées »). Selon eux, la mesure la plus efficace dans la préservation d'une espèce est le respect de la taille, recommandation que nous avons en commun, bien que, concernant le homard, nous ne sommes pas en accord (voir tableau et commentaires ci-dessus) (2).

Lorsque nous capturons une femelle, elle peut être en période d'incubation. Mais, lorsqu'elle est œuvée ou « grainée », le choix de capture ou de remise dans son milieu se pose. Cette deuxième option semble plus raisonnable au regard du tableau ci-dessus réalisé grâce aux documents d'IFREMER (fruits de la mer, éditions DELACHAUX et NESTLÉ).

De plus lorsque le crustacé est « grainé », ses œufs sont-ils consommés ou consommables ?

Pour le homard : c'est oui.

Pour l'araignée : c'est un peu.

Pour le tourteau, l'étrille et le crabe vert : c'est non !

Notre décision doit être responsable. Il est regrettable de voir autant d'œufs sacrifiés.

C'est donc en connaissance de cause que nous ferons notre choix pour assurer la pérennité de la ressource des crustacés.

Jean-Paul LEBOYER
Michel GRANDIÈRE

